

Déploiement des interventions probantes et prometteuses en santé publique : États des lieux des pratiques



Contexte

En France, les institutions régionales et nationales soutiennent et commanditent de plus en plus auprès des opérateurs la mise en œuvre de « programmes probants ». Ces programmes, dont l'efficacité, l'acceptabilité et la transférabilité ont été évalués, constituent l'un des outils de la santé publique pour améliorer la santé des populations. Cependant, cette orientation entraîne une série de questions politiques et opérationnelles quant à leur déploiement et leur intégration dans les contextes et pratiques professionnels des territoires.



Méthodologie

Depuis 2022, la Société Française de Santé Publique coordonne la **démarche collective DIPP**, soutenue par la Direction générale de la santé et Santé publique France.

Il s'agit d'un espace de réflexions et partages d'expériences autour du « **Déploiement des interventions probantes et prometteuses** » en prévention et promotion de la santé, auquel de nombreux acteurs et structures ont participé.

De mars à décembre 2023, une enquête a été faite en multipliant plusieurs sources :

Dans ce cadre, une étude a été menée afin :

- D'analyser des expériences de déploiement de programmes « probants »
- D'identifier des axes de travail pour renforcer les effets positifs de ces programmes
- D'encourager la coopération entre les parties prenantes impliquées dans ce déploiement

Temps de partage avec les représentants des acteurs du déploiement

Analyses de fiches de capitalisation

6 fiches de capitalisation analysées

Quatre focus groupes

Échanges avec des acteurs ressources, des chercheurs, des acteurs opérationnels et des institutions

Revue de la littérature

Théories, modèles et concepts de l'implémentation science relatifs aux programmes probants

Questionnaires en ligne

29 personnes ont répondu au questionnaire



Résultats

L'enquête met en exergue une typologie de déploiement en France et précise des conditions favorables au déploiement :

Il n'existe pas de consensus sur la définition d'un programme « probant », la notion renvoyant souvent à une hiérarchie des preuves où l'essai contrôlé randomisé est considéré comme référence. Or, pour les interventions complexes en santé publique, d'autres approches mieux adaptées car elles éclairent non seulement l'impact, mais aussi les mécanismes, les conditions d'implantation et les interactions avec le contexte.

Une confusion persiste entre « programmes probants », évalués et démontrés efficaces dans plusieurs contextes, et la « santé publique fondée sur les preuves », qui adopte une approche plus globale. Cette dernière combine les connaissances scientifiques, les savoirs expérientiels des acteurs et les perspectives des usagers pour orienter l'action et la décision en santé publique.

La mise à l'échelle des programmes ne peut se faire par simple reproduction à l'identique, ce qui impose de trouver un équilibre entre fidélité aux principes initiaux et adaptation aux contextes locaux. Cet équilibre nécessite un dialogue entre parties prenantes pour identifier les éléments à conserver, ceux à adapter et les conditions de réussite. Les études de transférabilité et l'analyse des conditions de pérennisation jouent un rôle essentiel : elles permettent d'ajuster les programmes aux spécificités locales tout en préservant leur efficacité.

Rendre les interventions probantes accessibles et de faciliter leur appropriation par les acteurs concernés. Cela implique une communication claire et un partage des connaissances. Le soutien à l'accompagnement du déploiement doit être renforcé et reconnu, ce qui signifie fournir les ressources nécessaires et un suivi continu.

La mise en commun et la comparaison des expériences de déploiement entre régions peuvent offrir des perspectives précieuses et favoriser l'apprentissage mutuel.



MESSAGES CLÉS

L'ambition de promouvoir des politiques et actions de santé publique « probantes » n'est pas incompatible avec le maintien d'initiatives locales, lorsqu'elles sont solidement étayées.

Il serait utile de soutenir et d'évaluer les interventions complexes déjà construites et déployées sur le terrain, afin qu'elles puissent également être comme transférables ou mises à l'échelle.

Les acteurs font face à des contraintes, notamment budgétaires, qui limitent la concrétisation des ambitions de déploiement.

Auteur-trices – Timothée Delescluse, Mélanie Villeval, François Berdougou : Société Française de Santé Publique

Remerciements – les membres du COPIL DIPP

Mise en page – Alexis Krache : Société Française de Santé Publique

Financements – Santé publique France, Direction Générale de la Santé



Contribution à un état des lieux de déploiement de programmes probants : Perceptions et retour d'expériences des acteurs impliqués.

Rapport DIPP